



COMMISSION EUROPÉENNE

Bruxelles, le 19.10.2011
SEC(2011) 1273/2 final

DOCUMENT DE TRAVAIL DES SERVICES DE LA COMMISSION

Rapport d'activités 2010 du réseau européen des migrations

FR

TABLE DES MATIÈRES

1. INTRODUCTION	3
2. ÉVOLUTIONS PERTINENTES	3
2.1. Immigration économique	3
2.2 Asile	4
2.3 Réduction de l’immigration irrégulière.....	4
2.4 Retour.....	4
2.5 Approche globale de la question des migrations.....	5
2.6 Mineurs non accompagnés	5
3. PRÉSENTATION SUCCINCTE DU REM ET PRINCIPALES ÉVOLUTIONS..	5
3.1 Rôle du REM.....	5
3.2 Structure et fonctionnement du REM.....	5
3.3 Participation de la Norvège au REM.....	6
3.4 Évaluation externe du REM	7
4. COORDINATION ET GESTION	8
4.1. Réunions du comité directeur du REM, principaux résultats et décisions.....	8
4.2. Réunions de la Commission en matière de gestion et de contrôle	8
5. RÉALISATIONS DU REM	9
5.1. Coopération en réseau	9
5.1.1 Coopération en réseau entre les PCN du REM	9
5.1.2 Coopération en réseau au niveau national.....	10
5.1.3. Coopération en réseau avec d’autres entités concernées.....	10
5.2 Rapports annuels, études et demandes ponctuelles.....	11
5.2.1 Rapports politiques annuels	12
5.2.2 Rapports statistiques annuels sur la migration et la protection internationale.....	13
5.2.3 Études du REM	15
5.2.3.1 Répondre à la demande de main-d’œuvre par la politique migratoire	15
5.2.3.2 Les programmes et stratégies de l’UE en faveur de l’assistance au retour et de la réintégration des migrants dans les pays tiers.....	16
5.2.3.3 Migration temporaire et circulaire, pratique actuelle et options futures dans les États membres	17
5.2.4 Demandes ponctuelles	17
5.2.4.1 Thèmes et priorités des demandes ponctuelles en 2010.....	18

5.3 Glossaire et thésaurus du REM	20
5.4 Système d'échange d'informations (SEI)	21
5.5. Amélioration de la visibilité du REM	21
5.5.1 Logo du REM.....	21
5.5.2. Site internet du REM et sites internet nationaux.....	22
5.5.3 Lettre d'information du REM	22
5.5.4 Conférence 2010 du REM.....	22
6. CONCLUSIONS.....	23

1. INTRODUCTION

Ce deuxième rapport d'activités du réseau européen des migrations (REM), publié conformément à l'article 4, paragraphe 5, point c), de la décision 2008/381/CE du Conseil, porte sur les progrès réalisés en 2010 et fait suite au premier rapport d'activités¹, qui couvrait la période allant de l'adoption de la décision 2008/381/CE du Conseil en mai 2008 jusqu'à la fin de l'année 2009.

Après un aperçu des évolutions dans le cadre desquelles se sont inscrites les activités du REM, le rapport présente une description de l'évolution et du fonctionnement du REM, suivie d'un résumé des principaux éléments issus de ses différentes réalisations.

2. ÉVOLUTIONS PERTINENTES

Au niveau de l'UE, l'année 2010 a été marquée par la première année complète de mise en œuvre du programme de Stockholm, y compris l'adoption du plan d'action le mettant en œuvre². Les événements tels que ceux survenus dans le sud du bassin méditerranéen ont également mis en évidence le caractère dynamique des migrations et la nécessité de disposer d'instruments pouvant fournir des informations utiles aux décideurs politiques, non seulement à long terme mais aussi dans une perspective à court terme plus immédiate. Il ressort des différentes activités entreprises par le REM qu'il est en mesure de répondre à ces besoins d'information. En fait, le REM continue de s'attacher à mener des activités utiles aux décideurs politiques, conformément à ses objectifs.

La présente partie met en évidence les évolutions qui ont présenté un intérêt pour les activités du REM en 2010. Il ne s'agit pas d'un aperçu exhaustif de ces évolutions, tel qu'il peut figurer, notamment, dans le rapport annuel de la Commission sur l'immigration et l'asile et, à titre complémentaire, dans le rapport politique annuel 2010 du REM (voir la section 5.2.1).

2.1. Immigration économique

En ce qui concerne les initiatives spécifiques menées en 2010 auxquelles le REM a contribué, la Commission a présenté des propositions pour les travailleurs saisonniers³ et les détachements intragroupe⁴, dans le cadre du programme d'action de 2005 relatif à l'immigration légale. Les négociations conduites par les colégislateurs sur la proposition de permis unique⁵ se sont poursuivies, tout comme la transposition, par les États membres, de la directive 2009/50/CE instituant une carte bleue européenne (date limite: 19 juin 2011). L'étude du REM intitulée «*Répondre à la demande de main-d'œuvre par la politique migratoire*» (voir la section 5.2.3.1) devrait contribuer de manière importante

¹ Document de travail des services de la Commission SEC(2010) 1006, disponible à l'adresse <http://www.emn.europa.eu> sous «EMN Outputs: Annual Status Report».

² COM(2010) 171.

³ COM(2010) 379.

⁴ COM(2010) 378.

⁵ COM(2007) 638.

aux initiatives futures, notamment en ce qui concerne la résorption des pénuries de main-d'œuvre par la migration, comme le prévoit le plan d'action mettant en œuvre le programme de Stockholm.

2.2 Asile

S'agissant des progrès relatifs au régime d'asile européen commun, un accord a été conclu en 2010 pour étendre le champ d'application de la directive relative aux résidents de longue durée aux bénéficiaires de la protection internationale, et des avancées ont été réalisées en ce qui concerne les modifications à apporter aux règlements de Dublin et Eurodac. Des propositions modifiées relatives aux directives sur les conditions d'accueil et sur les procédures d'asile ont été présentées en juin 2011; pour la dernière, l'étude du REM intitulée «*Les différentes pratiques nationales concernant l'octroi des statuts de protection non harmonisés au niveau de l'UE*» constitue une contribution utile.

L'adoption du règlement portant création d'un Bureau européen d'appui en matière d'asile (BEAA)⁶ et la nomination de son directeur exécutif ont constitué un autre fait marquant de l'année 2010. Le BEAA est devenu complètement opérationnel en juin 2011⁷, et ses liens avec le REM, pour assurer une cohérence entre leurs travaux respectifs, représentent un aspect de l'évaluation externe du REM (voir la section 3.4).

2.3 Réduction de l'immigration irrégulière

La transposition de la directive 2009/52/CE concernant les sanctions à l'encontre des employeurs s'est poursuivie en 2010 (date limite: 20 juillet 2011). Parmi les autres éléments importants dans la lutte contre l'immigration irrégulière figurent le contrôle aux frontières, FRONTEX assumant un rôle de coordination, en particulier en Grèce avec le premier déploiement d'équipes d'intervention rapide aux frontières (RABIT), et la coopération avec les pays tiers, notamment dans le cadre des accords de réadmission.

Les études du REM pour 2011 intitulées «*La politique des visas en tant que canal de migration*» et «*Mesures pratiques pour réduire l'immigration irrégulière*» permettront toutes deux de mieux comprendre la manière dont les États membres abordent les questions de l'immigration irrégulière et de la gestion de l'immigration légale.

2.4 Retour

Les programmes de retour constituent un autre élément de l'approche globale de la migration contrôlée, l'assistance au retour étant privilégiée comme solution plus humaine par rapport au retour forcé. La transposition de la directive «Retour» (2008/115/CE) s'est également poursuivie en 2010, bien qu'elle n'ait pas été achevée par tous les États membres dans le délai imparti⁸. L'étude du REM intitulée «*Les programmes et stratégies des États membres en faveur de l'assistance au retour et de la réintégration des migrants dans les pays tiers*» fournit des informations précieuses sur les pratiques et les questions

⁶ Règlement (UE) n° 439/2010.

⁷ Voir le communiqué de presse IP/11/750 de la Commission européenne du 17 juin 2011.

⁸ La transposition de tous les articles était exigée pour le 24 décembre 2010, à l'exception de l'article 13, paragraphe 4, pour lequel les États membres disposaient d'un an de plus.

actuelles dans les États membres participants et permettra de contribuer à la communication de la Commission sur la politique en matière de retour prévue pour 2012.

2.5 Approche globale de la question des migrations

Une communication de la Commission relative à l'approche globale de la question des migrations est prévue à l'automne 2011 et permettra de mieux définir les éléments stratégiques à cet égard. L'étude du REM intitulée «*Migration temporaire et circulaire, pratique actuelle et options futures dans les États membres de l'UE*» fournira des informations utiles aux fins de ladite communication, en particulier en ce qui concerne la migration et le développement.

2.6 Mineurs non accompagnés

Le nombre de mineurs non accompagnés arrivant dans les États membres a considérablement augmenté ces dernières années. En 2010, la Commission a publié un plan d'action pour les mineurs non accompagnés (2010 – 2014)⁹, sur la base de nouvelles informations fournies par l'étude du REM intitulée «*Les politiques relatives à l'accueil, à l'intégration et au retour des mineurs non accompagnés, assorties de données chiffrées – une étude comparative au niveau de l'UE*», qui promouvait une approche commune de l'UE fondée sur le principe de l'intérêt supérieur de l'enfant.

3. PRÉSENTATION SUCCINCTE DU REM ET PRINCIPALES ÉVOLUTIONS

3.1 Rôle du REM

Le rôle du REM est de répondre aux besoins des institutions de l'Union, ainsi que des autorités et des institutions des États membres, en matière d'information sur l'immigration et l'asile, en fournissant des informations actualisées, objectives, fiables et comparables en la matière, en vue d'appuyer l'élaboration de politiques dans ces domaines au sein de l'Union européenne. Le REM a également pour rôle d'informer le grand public sur ces questions.

3.2 Structure et fonctionnement du REM

Les activités du REM sont coordonnées par la Commission européenne, sous la responsabilité directe de la direction générale «Affaires intérieures». La Commission adopte officiellement les programmes de travail annuels du REM. Pour 2010, ce programme a été adopté par la décision C(2010) 2696 de la Commission du 14 avril 2010, autorisant le financement du REM. Le financement total s'élevait à 7,5 millions d'EUR en 2010, dont 6,125 millions d'EUR ont été octroyés sous forme de subventions pour financer jusqu'à 80 % des activités des points de contact nationaux du REM (PCN du REM). Le montant réel à allouer à chaque PCN est établi sur la base d'une demande de subvention et d'un plan de travail national, compatible avec le programme de travail du REM pour 2010. Le cofinancement de l'Union est complété par un financement (20 %) des autorités nationales des PCN du REM. Le reste du budget total (1,375 million d'EUR) est principalement utilisé pour les prestataires de services du

⁹ COM(2010) 213.

REM, aux fins d'une évaluation externe et pour des actions de visibilité (publications imprimées, par exemple).

Pour assister la Commission dans la coordination du REM, les deux prestataires de services du REM, GHK-COWI et iLiCONN (Interactive Listening and CONNecting), désignés en 2009, ont poursuivi leurs activités tout au long de l'année 2010. Les principales priorités de GHK-COWI ont consisté à élaborer notamment un projet de spécifications communes pour les études et des rapports de synthèse, ainsi que d'autres types de rapports, et à soutenir le réseau, tandis qu'iLiCONN s'est attaché à poursuivre le développement du système d'échange d'informations et du site internet du REM.

Le comité directeur du REM est présidé par la Commission et se compose d'un représentant de chacun des 26 États membres participant à l'adoption de la décision 2008/381/CE du Conseil, ainsi que d'observateurs du Danemark¹⁰, du Parlement européen et, à présent, de la Norvège. Le rôle du comité directeur consiste à donner au REM des orientations stratégiques afin que ses activités correspondent bien aux besoins des décideurs politiques. Il remplit ce rôle en contribuant à l'élaboration du programme d'activités annuel du REM, en l'approuvant officiellement, en approuvant des protocoles opérationnels et en recensant les possibilités de coopération stratégique. Il est également chargé de passer en revue les progrès réalisés dans le cadre des programmes de travail annuels et de formuler, à l'intention des PCN du REM, des recommandations sur les éventuelles mesures à prendre.

Les PCN du REM, qui sont désignés par chaque État membre, à l'exception du Danemark, mais à présent aussi par la Norvège, se composent principalement des ministères de l'intérieur et/ou de la justice, auxquels s'ajoutent des instituts de recherche, des organisations non gouvernementales et/ou le bureau national d'une organisation internationale. Chaque PCN doit se composer d'au moins trois experts, bien que dans certains cas, il y en ait davantage. Pour donner une indication de la taille du REM, ses PCN regroupent au total quelque 120 experts. Conformément à leur mission, ils se réunissent régulièrement, élaborent des rapports nationaux, communiquent leurs informations nationales au système d'échange d'informations, adressent des demandes ponctuelles aux autres PCN et répondent à celles reçues de ces derniers, et développent leur réseau national, composé d'un large éventail d'entités représentant toutes les parties prenantes. Les principaux résultats des activités menées par les PCN du REM en 2010 sont détaillés ci-dessous, à la partie 5.

3.3 Participation de la Norvège au REM

La décision C(2010) 6171 de la Commission du 13 septembre 2010 a établi la base de la coopération administrative entre la Commission européenne et le ministère de la justice et la police du Royaume de Norvège dans le cadre de la participation de la Norvège au réseau européen des migrations. Il s'est agi de l'aboutissement d'un processus prévu à l'article 10 de la décision 2008/381/CE du Conseil, faisant suite à une première approche de la mission de la Norvège auprès de l'Union européenne en 2009. Le comité directeur du REM ayant, lors de sa réunion du 6 mai 2010, approuvé à l'unanimité le projet d'accord de travail instaurant une coopération administrative, la décision officielle de la

¹⁰ Bien qu'il ne soit pas officiellement tenu de désigner un PCN aux fins du REM, le Danemark est régulièrement invité à participer aux activités et réunions du réseau.

Commission a pu être ensuite adoptée. L'accord de travail a lui-même été signé par les deux parties et est entré en vigueur le 15 novembre 2010.

L'accord de travail met l'accent sur un développement progressif de la coopération avec la Norvège, en vue de la mise en place d'un partenariat durable dans l'intérêt mutuel des deux parties. Dans le cadre du programme de travail annuel du REM, la Norvège peut créer un point de contact national (PCN NO du REM) doté d'un coordinateur national et un réseau national des migrations, et participer en qualité d'observateur aux réunions des PCN du REM et aux réunions du comité directeur du REM. Sur le plan opérationnel, la Norvège:

- peut participer aux jumelages avec d'autres PCN du REM, ainsi qu'à des activités de formation et des ateliers et conférences du REM;
- peut répondre à une demande ponctuelle du REM et/ou adresser une telle demande;
- présente, sur une base annuelle, deux rapports nationaux sur sa situation en matière d'immigration et d'asile, portant respectivement sur l'évolution des politiques et les statistiques;
- peut prendre part à des études du REM, notamment en présentant des rapports nationaux;
- communique des informations nationales au système d'échange d'informations ainsi qu'au site internet et au bulletin d'information du REM; et
- participe au développement du glossaire et du thésaurus du REM, notamment en traduisant le glossaire en norvégien.

La Norvège s'est révélée être un membre efficace du REM et a contribué activement à de nombreuses activités.

3.4 Évaluation externe du REM

Conformément à l'article 13 de la décision 2008/381/CE du Conseil, une évaluation externe indépendante de l'évolution du REM a débuté en 2010. Elle devrait être achevée à la mi-2011. Le CSES (Centre for Strategy and Evaluation Services) a été désigné comme évaluateur externe et a présenté son approche aux PCN du REM en novembre 2010.

L'évaluation externe portera sur l'efficacité et l'efficacités du REM et appréciera la mesure dans laquelle les objectifs de ce dernier sont atteints, en particulier en ce qui concerne son utilité pour l'élaboration des politiques, son fonctionnement, sa structure et son organisation, ainsi que ses résultats et ses activités de mise en réseau, ses synergies avec les autres systèmes et réseaux d'information sur les migrations et son rapport coûts-avantages. À cette fin, le CSES a notamment entrepris l'organisation de plusieurs séries de réunions avec les membres du REM et d'autres parties prenantes.

Les résultats de cette évaluation serviront ultérieurement à l'élaboration d'un rapport de la Commission sur le REM et sa possible évolution, dont la publication est prévue à l'automne 2011.

4. COORDINATION ET GESTION

4.1. Réunions du comité directeur du REM, principaux résultats et décisions

Le comité directeur du REM a tenu deux réunions en 2010, le 5 mai et le 15 octobre. Il a assuré le suivi de la mise en œuvre globale du REM et pris, conformément à sa mission, un certain nombre de décisions qui portaient notamment sur l'approbation des points suivants:

- *programme de travail du REM pour 2011*, dont un budget indicatif minimum et maximum pour chaque PCN du REM et les deux études du REM à livrer dans le courant de 2011, intitulées respectivement «*La politique des visas en tant que canal de migration*» et «*Mesures pratiques pour réduire l'immigration irrégulière*». La possibilité de réaliser une étude ciblée sur un sous-ensemble de PCN du REM a également été prévue;
- *rapport d'activités 2009 du REM*;
- *participation susmentionnée de la Norvège au REM*;
- *vade-mecum actualisé pour les demandes ponctuelles du REM*, fournissant des orientations aux PCN du REM sur la manière de préparer et d'introduire une demande ponctuelle, d'y répondre et de compiler les réponses à une demande;
- *stratégie du REM en ce qui concerne la coopération en réseau avec d'autres entités*;
- *stratégie de communication et de diffusion du REM*.

4.2. Réunions de la Commission en matière de gestion et de contrôle

La Commission et les prestataires de services du REM se sont réunis régulièrement en 2010 afin d'assurer le bon fonctionnement du REM, y compris en ce qui concerne le soutien aux PCN du REM dans la réalisation de leurs travaux, la préparation des réunions des PCN du REM, l'élaboration des rapports de synthèse, des études et des rapports statistiques, ainsi que le développement continu et la fonctionnalité du site internet du REM et du système d'échange d'informations (SEI). Ils ont notamment tenu des *réunions intermédiaires d'avancement* trimestrielles à la suite de la présentation des rapports intermédiaires liés aux progrès en matière de contrats, des *réunions préparatoires* en prévision de chaque réunion des PCN du REM pour en favoriser le bon déroulement et veiller à ce que les informations les plus récentes soient disponibles, des *réunions d'avancement* régulières pour suivre les activités au jour le jour et trouver des solutions aux éventuels problèmes et défis opérationnels, des réunions pour examiner les *progrès en ce qui concerne le site internet du REM et le SEI* et pour convenir des futures étapes et réalisations, ainsi que des *réunions conjointes régulières avec les deux prestataires de services du REM* consacrées aux questions d'intérêt mutuel liées au développement du site internet et du SEI.

Au sein de la Commission elle-même, une importance particulière a été accordée à la gestion financière du REM, y compris aux subventions des PCN du REM. Les diverses activités en la matière ont été la préparation de dossiers de candidature pour les demandes de subventions, l'évaluation des demandes, la conclusion de 24 conventions de

subvention et l'examen des rapports finaux. D'autres aspects de la gestion financière ont porté sur les contrats avec les prestataires de services du REM et les contrats pour la réalisation de publications et le logo du REM. Par ailleurs, la coordination interne avec Eurostat et la direction générale de la recherche s'est poursuivie afin de diffuser les résultats pertinents des travaux du REM et d'assurer la cohérence avec d'autres activités connexes.

5. RÉALISATIONS DU REM

La présente partie met l'accent sur les principales réalisations du REM dans le cadre de son programme de travail 2010, ainsi que sur certains aspects pour lesquels des améliorations sont possibles. Il s'agit des progrès réalisés en ce qui concerne: *la coopération en réseau* ([section 5.1](#)), *les demandes ponctuelles, rapports et études* ([section 5.2](#)), *le glossaire et le thésaurus du REM* ([section 5.3](#)), *le système d'échange d'informations* ([section 5.4](#)) et *le renforcement de la visibilité du REM* ([section 5.5](#)).

5.1. Coopération en réseau

Une coopération en réseau importante, tant entre les PCN du REM qu'au niveau national, telle que décrite ci-après, constitue l'une des caractéristiques particulièrement marquantes du REM. S'agissant de la collaboration avec d'autres entités concernées, une approche plus stratégique a été adoptée.

5.1.1 Coopération en réseau entre les PCN du REM

Sept réunions des PCN du REM (39^e à 45^e) ont été organisées par la Commission dans ses locaux, ce qui a amené les PCN à se réunir toutes les 6 à 8 semaines environ. Ces réunions ont été consacrées aux progrès réalisés dans le cadre des activités proposées dans le programme de travail du REM et ont permis d'examiner les principales réalisations du REM, telles que les rapports de synthèse des études. Un ou deux délégués de chaque PCN, accompagnés, le cas échéant, de représentants d'autres entités extérieures, ont généralement participé à ces réunions. Des ateliers et/ou des réunions du groupe de travail sur le glossaire et le thésaurus (voir ci-dessous) ont souvent été organisés parallèlement à ces réunions officielles des PCN.

En outre, les ateliers destinés aux PCN du REM se sont poursuivis en 2010, pour répondre aux besoins mis en évidence. Ces ateliers ont notamment porté sur les moyens d'améliorer la comparabilité et la visibilité aux fins du REM, d'assurer et d'améliorer la qualité des rapports et des autres publications, d'élaborer des protocoles opérationnels et des notes d'orientation, et de poursuivre le développement du site internet du REM et du système d'échange d'informations.

Les jumelages et rencontres visant à améliorer l'accès à toutes les informations relatives au REM et à faciliter l'échange d'informations entre les PCN du REM plus expérimentés et les nouveaux se sont poursuivis en 2010. De nombreux PCN ont organisé des réunions de jumelage et/ou invité d'autres PCN à leurs réunions nationales. Au total, près de 30 événements ont été organisés en 2010, dont un grand nombre comptait la participation d'un représentant de la Commission et/ou du prestataire de services du REM (GHK-COWI).

5.1.2 Coopération en réseau au niveau national

Comme indiqué plus haut, les PCN du REM doivent également mettre en place un réseau national composé d'un grand nombre de parties prenantes. À cette fin, les PCN et les membres du comité directeur ont activement contribué à renforcer la visibilité du REM au niveau national, en particulier auprès des décideurs politiques, en proposant un large éventail d'activités, dont l'organisation de conférences et d'autres événements tels que des réunions des membres du réseau national. Ces événements, rassemblant souvent un grand nombre de participants, ont été l'occasion de recenser les activités entreprises par le REM et d'élargir les réseaux nationaux. Dans certains cas, ils ont retenu l'attention des médias nationaux. Certains PCN ont en outre participé à des événements organisés par d'autres parties prenantes (nationales) pour y présenter le REM.

Les PCN du REM ont presque tous organisé une ou plusieurs réunions des membres du réseau national et d'autres événements associant leurs partenaires du réseau. Par exemple, début 2010, le PCN lituanien (LV) a organisé une réunion nationale pour préciser sa traduction des termes liés au retour dans le glossaire du REM, suivi par le PCN espagnol (ES), qui a organisé une réunion pour améliorer la coopération avec les autres observatoires concernés sur son territoire national. En mars, plusieurs événements ont été organisés ou soutenus par les PCN du REM, tels qu'une réunion d'experts sur les mineurs non accompagnés, dans le cadre de la conférence sur l'asile du GDISC aux Pays-Bas, et une réunion du réseau national sur les attitudes envers les migrants, mettant particulièrement l'accent sur les médias, ainsi qu'une réunion d'information pour les étudiants intéressés par le REM en Slovaquie.

Fin 2010, la plupart des PCN du REM ont mis leurs événements nationaux à profit soit pour promouvoir les études et rapports récents du REM, soit pour examiner les études et rapports à venir. L'étude du REM intitulée «*Répondre à la demande de main-d'œuvre par la politique migratoire*» a suscité un grand intérêt dans de nombreux États membres, les PCN autrichien (AT), estonien (EE), français (FR), irlandais (IE), italien (IT), luxembourgeois (LU), slovaque (SK) et polonais (PL) ayant tous organisé des conférences et des ateliers autour de ce thème, afin de présenter les premières conclusions des rapports nationaux et du rapport de synthèse de l'UE.

5.1.3. Coopération en réseau avec d'autres entités concernées

Conformément à sa mission et puisqu'il doit veiller à la cohérence et à la coordination de ses activités avec les instruments et les structures concernés de l'Union, le REM a poursuivi sa collaboration avec d'autres entités¹¹, en particulier en ce qui concerne certains thèmes et études. Une attention particulière a été accordée au renforcement de la coopération avec Eurostat et la direction générale de la recherche de la Commission, ainsi qu'avec l'Agence des droits fondamentaux, ainsi qu'à la cohérence et la coordination avec le Bureau européen d'appui en matière d'asile (BEAA). Outre la participation d'une entité de la Norvège au REM ([section 3.3](#)), d'autres priorités mises en évidence par le comité directeur consistaient à établir des relations en ce qui concerne la visibilité du REM par la promotion des travaux de celui-ci ainsi qu'à nouer des contacts avec une ou des entités pertinentes dans les États Schengen non membres de l'UE

¹¹ Une longue liste des entités concernées est disponible sur le site internet du REM (<http://www.emn.europa.eu>) sous «Useful Links», ainsi que, pour les autres bases de données, sous «Activities: Other Databases».

(Islande, Liechtenstein et Suisse) et avec les PCN du REM potentiels dans les pays se trouvant aux derniers stades du processus d'adhésion à l'UE. En pratique, à part la présentation du REM lors de conférences (inter)nationales, aucune action spécifique n'a eu lieu en 2010 en ce qui concerne ces priorités.

Les activités spécifiques suivantes ont eu lieu en 2010:

- Dans le contexte des études intitulées «*Répondre à la demande de main-d'œuvre par la politique migratoire*» et «*Migration temporaire et circulaire*», le REM a maintenu ses contacts avec, pour la première étude, **Eurocities**¹² et l'**Independent Network of Labour Migration and Integration Experts (LINET)**¹³ et, pour la seconde, avec le **groupe de travail sur la migration temporaire et circulaire** coordonné par le **Centre de politique européenne (EPC)**¹⁴. En particulier, Eurocities a contribué au rapport de synthèse sur la première étude en présentant le point de vue des villes.
- Dans le cadre de la collaboration avec l'**Agence des droits fondamentaux**, des échanges mutuels ont eu lieu au sujet des conclusions des études complémentaires sur les *mineurs non accompagnés* (REM) et sur les *enfants demandeurs d'asile séparés dans les États membres de l'UE*¹⁵. Par ailleurs, certains PCN du REM ont rempli, sur une base volontaire, un questionnaire aux fins de l'étude de l'agence sur les *droits fondamentaux des migrants irréguliers*. La participation de l'agence au *groupe de travail sur le glossaire et le thésaurus du REM* s'est également poursuivie.

5.2 Rapports annuels, études et demandes ponctuelles

La collecte et l'analyse des informations sur les migrations et l'asile dans les États membres de l'UE en vue d'appuyer l'élaboration des politiques sont restées au cœur des activités du REM. Selon la méthodologie de base suivie pour la rédaction d'un rapport ou d'une étude, un PCN du REM établit un rapport national, conformément aux spécifications communes définies par le REM, sur la base duquel un rapport de synthèse, mettant en évidence les principales conclusions du point de vue de l'UE, est ensuite élaboré. De cette manière, les informations pertinentes sont «filtrées» et une source d'informations plus détaillées est mise à disposition.

Si tous les PCN du REM sont censés participer à l'ensemble des activités, ce n'est malheureusement pas le cas, principalement en raison de l'état actuel de développement de certains PCN qui ne participent pas (encore) pleinement au réseau. Les retards fréquents dans la présentation des rapports nationaux constituent un autre problème auquel le REM tente de remédier.

¹² <http://www.eurocities.eu>

¹³ <http://www.labourmigration.eu/network>

¹⁴ http://www.epc.eu/documents/uploads/pub_1237_temporary_and_circular_migration_wp35.pdf

¹⁵ http://fra.europa.eu/fraWebsite/research/publications/publications_per_year/pub_sep_asylum_en.htm.

La présente section recense les progrès accomplis en 2010, résume brièvement les conclusions des rapports annuels et des études qui ont été achevés, et donne un aperçu des demandes ponctuelles formulées pendant l'année. L'ensemble des rapports nationaux et des rapports de synthèse finalisés sont disponibles sur le site internet du REM¹⁶.

5.2.1 Rapports politiques annuels¹⁷

Conformément à l'article 9 de la décision 2008/381/CE du Conseil, le rapport politique annuel du REM présente les évolutions politiques et législatives (y compris de l'UE) les plus significatives, ainsi que sur les débats publics organisés sur le thème de l'immigration et de l'asile, et fournit toute statistique pertinente permettant de donner une interprétation chiffrée de ces évolutions.

Le *rapport politique annuel 2009* a marqué une nouvelle approche par rapport aux années précédentes, en présentant les progrès réalisés sur la voie des engagements pris dans la méthode de suivi pour le contrôle de la mise en œuvre du Pacte européen sur l'immigration et l'asile¹⁸. Le premier rapport annuel de la Commission sur l'immigration et l'asile, qui couvrait l'année 2009, se composait, d'une part, d'une communication¹⁹ présentant les principales évolutions observées au cours de l'année aux niveaux européen et national, ainsi que de recommandations de la Commission et, d'autre part, d'un rapport factuel (document de travail des services de la Commission)²⁰. Ce rapport résumait les principales évolutions observées ou prévues, également aux niveaux national et européen, pour chaque engagement du pacte, les données relatives aux évolutions nationales reposant très largement sur les informations communiquées par le REM. Ensuite, la synthèse des 24 rapports nationaux complets des PCN du REM, y compris les évolutions en matière d'asile et d'immigration autres que celles couvertes par la méthode de suivi, a servi de base au rapport politique annuel 2009 du REM, publié en août 2010.

Cette approche a été maintenue pour le *rapport politique annuel 2010*, qui cette fois a également couvert les éléments pertinents du programme de Stockholm et du plan d'action le mettant en œuvre, comme le demandaient spécifiquement les conclusions du Conseil JAI de juin 2010 sur le premier rapport annuel de la Commission sur l'asile et l'immigration²¹. Une fois encore, les PCN du REM ont transmis leur contribution nationale à la fin de 2010, lesquelles ont ensuite servi à l'élaboration du rapport 2010 de la Commission et du document de travail des services de la Commission l'accompagnant²².

¹⁶ <http://www.emn.europa.eu> sous «EMN Outputs.»

¹⁷ Les rapports sont disponibles sur le site internet du REM sous «EMN Outputs: Annual Policy Reports».

¹⁸ COM(2009) 266.

¹⁹ COM(2010) 214.

²⁰ [SEC\(2010\) 535](#).

²¹ <http://www.consilium.europa.eu/App/NewsRoom/related.aspx?bid=86&grp=16875&lang=EN&id=352>; ces conclusions ont ensuite été approuvées par le Conseil de l'UE le 17 juin 2010.

²² COM(2011) 291 et SEC(2011) 620.

Ces contributions aux rapports annuels de la Commission sur l'immigration et l'asile montrent la capacité du REM à collecter et à synthétiser, dans un délai très court, de nombreuses informations nationales provenant de sources très diverses présentant un intérêt pour les décideurs politiques.

En parallèle et en complément de ce qui précède, le *rapport politique annuel 2008 du REM* avait également été établi sur la base de 23 rapports nationaux, ce qui signifie que l'on dispose à présent d'une série complète de rapports politiques annuels remontant jusqu'à 2004 et permettant d'évaluer l'évolution de la politique en matière d'asile et d'immigration sur plusieurs années.

5.2.2 Rapports statistiques annuels sur la migration et la protection internationale²³

L'objectif de ces rapports est de présenter une analyse de l'évolution des statistiques dans le domaine de l'asile et de la migration, y compris les entrées irrégulières, les arrestations et les retours, sur la base des statistiques Eurostat de la Commission. Le cas échéant, des données complémentaires s'ajoutant à celles provenant d'Eurostat sont également utilisées. En coopération également avec leurs fournisseurs de données nationaux respectifs, les PCN du REM analysent les données pertinentes pour leur État membre et transmettent un rapport national analytique sur l'évolution et les tendances, conformément aux spécifications communes.

Le REM s'attache actuellement à finaliser une série de rapports annuels de ce type, qui permettront ensuite de réaliser une analyse des évolutions et des tendances à long terme dans l'UE. Ces rapports couvrent à présent les années 2001 à 2008 comprise. Il est à noter qu'un rapport annuel est, par nature, toujours décalé dans le temps, puisque toutes les données pertinentes ne sont disponibles qu'environ 15 mois après la fin d'une année de référence donnée, bien que certaines, par exemple sur la protection internationale, soient disponibles bien plus tôt. Ainsi, par exemple, le REM ne pourrait commencer l'analyse des statistiques de 2009 que vers la fin de 2010.

À titre d'illustration du type d'analyse réalisée, le rapport de synthèse pour le *rapport statistique annuel sur la migration et la protection internationale 2007*, achevé en décembre 2010, présentait les situations et les tendances comparées en matière d'asile (premières demandes, premières décisions et décisions finales) et de migration (flux migratoires, population par nationalité, titres de séjour, nombre d'arrestations et nombre d'éloignements). Ce rapport indique, par exemple, que la plus grande proportion de demandeurs d'asile pour mille habitants est restée concentrée sur quatre États membres, à savoir la Suède, Malte, la Grèce et l'Autriche, et que dans tous ces pays, à l'exception de l'Autriche, le nombre de demandeurs d'asile a augmenté par rapport à l'année précédente. Globalement, entre 2006 et 2007, la plupart des États membres ont enregistré une baisse du nombre de demandeurs d'asile. Les États membres affichant les proportions et chiffres absolus les plus faibles de demandeurs d'asile ont été l'Estonie, la Lettonie et le Portugal.

En ce qui concerne les flux migratoires, aucun changement notable n'a été constaté globalement dans l'UE-27. Entre 2006 et 2007, plusieurs États membres ont enregistré une augmentation de l'excédent migratoire (Autriche, Belgique, République tchèque,

²³ Les rapports sont disponibles sur le site internet du REM à l'adresse <http://www.emn.europa.eu>, sous «EMN Outputs: Migration and International Protection Statistics».

Finlande, Allemagne, Espagne, Slovénie, République slovaque, Suède et Royaume-Uni), tandis que d'autres ont connu une baisse (Hongrie, Irlande, Italie et Malte). Seuls les Pays-Bas, parmi les pays de l'UE-15, ont enregistré un solde migratoire négatif; pour l'UE-10, cette situation valait également pour l'Estonie, la Lettonie, la Lituanie et la Pologne. En ce qui concerne la population par nationalité, parmi les États membres de l'UE-15, l'Irlande, l'Espagne, l'Autriche, la Belgique et l'Allemagne ont fait état des pourcentages les plus élevés de non-ressortissants (entre 8 et 10,5 %); parmi les États de l'UE-10, ce sont la Lettonie et l'Estonie qui ont déclaré les pourcentages les plus élevés (16-19 %), principalement en raison de leurs «non-citoyens». Le regroupement familial/la formation de famille sont restés le principal motif d'octroi de titres de séjour; toutefois, une tendance notable observée depuis 2006 est l'augmentation des permis de travail délivrés dans différents États membres de l'UE-10 afin de répondre à la demande de main-d'œuvre, et une tendance générale à la baisse des permis familiaux délivrés dans les États membres de l'UE-25, due en partie à l'introduction de nouvelles exigences légales.

La plupart des États membres situés aux frontières extérieures (maritimes et terrestres) de l'UE ont enregistré une augmentation du nombre de refus en 2007. C'est le cas de l'Estonie, de la Finlande, de l'Irlande, de la Lettonie et de l'Espagne, et ce depuis 2005 dans certains cas. En ce qui concerne les arrestations, 2007 présente un bilan mitigé, certains États membres enregistrant une augmentation du nombre de personnes arrêtées et d'autres une baisse. En ce qui concerne les éloignements, la tendance générale en 2007 était une baisse évidente.

Le REM a également entamé ses travaux sur le *rapport statistique annuel sur la migration et la protection internationale 2008*, s'appuyant, pour la première fois, sur les données fournies conformément au règlement (CE) n° 862/2007 du Conseil relatif aux statistiques sur la migration. Par conséquent, le processus d'élaboration des rapports nationaux a été différent de celui des années précédentes et facilité par le prestataire de services, qui a développé des modèles de tableaux standardisés, adaptés aux nouveaux types de données disponibles, à remplir par les PCN du REM. Les rapports nationaux sont actuellement disponibles sur le site internet du REM, et le rapport de synthèse, qui doit être finalisé en 2011, est plus analytique que les années précédentes afin de recenser les liens avec l'évolution des politiques.

5.2.3 Études du REM²⁴

En vertu de l'article 9, paragraphe 2, de la décision 2008/381/CE du Conseil, le REM peut réaliser, d'après des spécifications communes, des études portant sur des questions d'immigration et d'asile spécifiques qui sont nécessaires à l'élaboration des politiques. Le REM a achevé et publié plusieurs études pertinentes en 2010, qui sont résumées ci-après dans la présente section.

Un certain nombre d'actions de suivi ont été menées en ce qui concerne les études achevées en 2009, à savoir: «*Les différentes pratiques nationales concernant l'octroi des statuts de protection non harmonisés au niveau de l'UE*» et «*Les politiques relatives à l'accueil, à l'intégration et au retour des mineurs non accompagnés, assorties de données chiffrées – une étude comparative au niveau de l'UE*». En particulier, cette

²⁴ Les différents rapports sont disponibles sur le site internet du REM à l'adresse <http://www.emn.europa.eu>, sous «EMN Outputs: EMN Studies».

dernière étude a été utilisée à l'appui du plan d'action de la Commission pour les mineurs non accompagnés²⁵, adopté en mai 2010, et ses conclusions ont été présentées lors de plusieurs événements, notamment une conférence organisée sous les auspices de la présidence belge du Conseil de l'UE²⁶.

En 2011, le REM réalisera deux autres études, l'une intitulée «*La politique des visas en tant que canal de migration*» et «*Mesures pratiques pour réduire l'immigration irrégulière*». Une mise à jour de l'étude de 2009 intitulée «*L'organisation des politiques d'asile et d'immigration dans les États membres de l'UE*» est également envisagée, ainsi qu'une éventuelle étude ciblée sur un sous-ensemble de PCN du REM, intitulée «*Profils individuels et trajectoires migratoires des travailleurs transfrontaliers ressortissants de pays tiers – le cas du Luxembourg*».

5.2.3.1 Répondre à la demande de main-d'œuvre par la politique migratoire

Cette étude avait pour objectifs de préciser les stratégies permettant de répondre aux besoins et aux pénuries de main-d'œuvre dans les États membres grâce aux travailleurs migrants ressortissants de pays tiers, de mieux cerner l'efficacité perçue de ces stratégies et d'examiner l'incidence du récent ralentissement économique et de la reprise sur celles-ci. Elle couvre la période allant de 2004 à fin 2010. Les statistiques sont fournies jusqu'à fin 2009. Outre les 23 PCN du REM ayant participé à cette étude, les groupes de travail susmentionnés d'Eurocities (groupe de travail sur l'immigration économique et groupe de travail sur les migrations et l'intégration) y ont également pris part.

L'étude compare les approches des États membres de l'UE en matière d'immigration économique pour répondre, par la politique migratoire, à la demande de main-d'œuvre hautement qualifiée, qualifiée et faiblement qualifiée. La plupart des États membres ont inclus l'immigration dans leur vision globale et leur stratégie de lutte contre les pénuries actuelles et futures de main-d'œuvre, bien que certains États membres aient une vision plus claire de la manière dont les ressortissants de pays tiers peuvent contribuer à répondre à ces besoins. Plusieurs États membres favorisent et facilitent spécifiquement l'immigration de ressortissants de pays tiers aux fins de l'emploi dans certains secteurs de leur économie, tandis que d'autres s'efforcent de répondre aux pénuries de main-d'œuvre principalement par le recours à la main-d'œuvre nationale, la migration de main-d'œuvre n'étant pas considérée comme une nécessité absolue. Certains États membres ont adopté des dispositions législatives spécifiques pour réglementer le recours à l'immigration visant à répondre à la demande de main-d'œuvre; d'autres régulent la migration de main-d'œuvre par la législation nationale générale en matière d'immigration. L'étude présente également les méthodes et outils appliqués par les États membres pour mettre en œuvre leur politique et législation en matière d'immigration économique, par exemple l'élaboration de listes des professions pour lesquelles des pénuries existent, le recours à l'analyse des besoins des employeurs et l'établissement de quotas. La plupart des États membres n'ont pas mis en place de mesures d'intégration spécifiques pour les travailleurs migrants, mais appliquent les mêmes mesures à tous les ressortissants de pays tiers.

²⁵ [COM\(2010\) 213](#) du 6 mai 2010.

²⁶ Mineurs non accompagnés: des enfants qui franchissent les frontières extérieures de l'UE en quête de protection, les 9 et 10 décembre 2010.

Dans ses conclusions, le rapport de synthèse met en évidence la possible nécessité de consolider et de mettre en place des politiques et une législation pour faciliter l'immigration économique afin de satisfaire la demande de main-d'œuvre, les États membres mettant l'accent sur l'importance d'un marché du travail flexible et attractif pour préserver la compétitivité des États membres et de l'UE.

5.2.3.2 Les programmes et stratégies de l'UE en faveur de l'assistance au retour et de la réintégration des migrants dans les pays tiers

Le retour fait partie intégrante de la politique d'immigration, et cette étude avait pour objectif de recenser et d'examiner en détail les différentes formes d'assistance au retour en place dans les États membres de l'UE, afin de faciliter l'analyse comparative et de soutenir l'élaboration future des politiques aux niveaux national et de l'UE. À cette fin, l'étude a analysé les différentes approches caractérisant les programmes d'assistance au retour des États membres, afin de mettre en évidence les enseignements à en tirer, les bonnes pratiques et les synergies possibles pour développer et améliorer les programmes de ce type dans l'UE. Le rapport de synthèse, fondé sur les rapports nationaux de 22 États membres, devrait également contribuer à l'élaboration d'une communication de la Commission sur le retour, en 2012.

La quasi-totalité des États membres prévoient une assistance au retour, mais son importance diffère selon les États membres, certains appliquant de véritables programmes dans ce domaine, souvent depuis de nombreuses années, alors que d'autres ont récemment mis en place des projets (pilotes) avec l'aide du Fonds européen pour le retour ou étudient encore la possibilité d'entreprendre de tels projets. Le retour assisté étant de plus en plus considéré comme une solution valable et souvent préférable au retour forcé, des mesures ont été/sont prises pour faire de ce mode de retour une option viable et durable.

Les États membres ont souligné l'utilité des programmes ou projets d'assistance au retour, car ceux-ci permettent d'apaiser les craintes et le stress que les ressortissants de pays tiers peuvent éprouver à l'idée de retourner dans leur pays d'origine. Par ailleurs, les États membres ont fait état d'un recentrage dans l'organisation du retour assisté. Alors que l'on se concentrait jusqu'ici sur la phase préalable au retour et sur la phase de transport, on se préoccupe aujourd'hui également de la phase postérieure au retour, notamment par des mesures de développement et de formation ou de soutien à la création (de plans) d'entreprises grâce à des aides financières et/ou des conseils professionnels et par des activités d'information et de conseil. La réussite de la réintégration, en particulier, et la durabilité du retour, en général, sont au cœur de ces mesures.

L'étude conclut que malgré les mesures importantes prises par les États membres et leurs partenaires chargés de la mise en œuvre pour faire du retour assisté une option viable avec des résultats durables, il pourrait être nécessaire d'envisager des «trains de mesures» ou programmes d'assistance au retour plus complets et plus cohérents, couvrant l'ensemble des différentes phases du retour. En effet, le rapport coût-efficacité, la durabilité et le caractère humain et digne du retour assisté dépendent non seulement des mesures individuelles prises lors des phases préalable et postérieure au retour, mais aussi et surtout de la cohérence d'ensemble de ces mesures.

5.2.3.3 Migration temporaire et circulaire, pratique actuelle et options futures dans les États membres

Cette étude du REM, elle aussi réalisée en 2010, est également directement liée à différents débats sur les politiques à mener. Elle répond notamment au besoin de mieux cerner la migration temporaire et circulaire, tant dans le cadre de la politique européenne de l'emploi et de la stratégie «Europe 2020» que de l'approche globale de la question des migrations. En effet, comme indiqué précédemment, les résultats de cette étude contribueront à l'élaboration de la communication de la Commission relative au développement de l'approche globale, prévue pour l'automne 2011, ainsi que des documents de travail des services de la Commission qui l'accompagneront, en particulier en ce qui concerne le lien entre migration et développement. Ainsi que cela a déjà été indiqué, cette étude a suscité un vif intérêt, également au sein du groupe de travail sur la migration temporaire et circulaire du CPE.

L'objectif de cette étude était de fournir un aperçu des différentes préférences, opinions et conceptions stratégiques dans les États membres, ainsi que de la législation, des programmes et des mesures spécifiques en place pour promouvoir la migration temporaire et circulaire. L'étude visait également à assurer une meilleure compréhension des caractéristiques des modèles de migration temporaire et circulaire en ce qui concerne les catégories de ressortissants de pays tiers concernées, y compris un examen et une analyse des statistiques existantes et des éléments empiriques. Enfin, l'étude cherchait à mettre en évidence les enseignements tirés, les bonnes pratiques et les recommandations qui pourraient faire l'objet d'un examen plus approfondi aux niveaux politiques national et de l'UE. Ainsi, cette étude du REM visait à répondre aux demandes du Conseil, formulées dans le cadre de ses conclusions et du programme de Stockholm, s'agissant de la poursuite de l'examen et du développement de la migration circulaire en tant qu'élément de la politique de l'UE en matière de migration.

5.2.4 Demandes ponctuelles

Les demandes ponctuelles du REM demeurent un outil important, réactif et utile pour la collecte rapide d'informations comparées sur un sujet spécifique d'actualité et peuvent être formulées par un PCN du REM ou par la Commission, avec un délai de réponse habituel de quatre semaines, au terme duquel toutes les réponses sont compilées et diffusées dans les huit semaines suivant la date d'introduction de la demande. Les réponses sont à présent également accessibles au public par l'intermédiaire du site internet du REM²⁷, sous réserve de l'accord des PCN participants. La compilation de toutes les demandes ponctuelles, qui s'élèvent désormais à plus de 300, est devenue une source d'informations précieuse, tant pour la Commission que pour les PCN.

L'importance et la pertinence de cet outil peuvent être évaluées à l'aune de l'utilisation qu'en font les PCN du REM et la Commission. Au total, 99 demandes ponctuelles ont été formulées en 2010, ce qui représente une augmentation de 11 % par rapport à l'année précédente, chaque demande ayant en moyenne fait l'objet de 16 réponses individuelles, soit un total de plus de 1 600 réponses individuelles des PCN. Une ventilation plus détaillée montre que 88 % des demandes ont reçu au moins 10 réponses en moyenne, 67 %, au moins 15 et 13 %, au moins 20. Les thèmes ayant donné lieu aux taux de

²⁷ <http://www.emn.europa.eu> sous «EMN Outputs: EMN Ad-Hoc Queries».

réponse moyens les plus élevés sont les frontières, l'immigration économique, le regroupement familial, la protection, l'intégration et le séjour.

Des progrès ont été réalisés en 2010 dans le fonctionnement du processus de demande ponctuelle, grâce à la mise en place d'un système en ligne, accessible par l'intermédiaire du système d'échange d'informations du REM (voir également la section 5.4). Le lancement de cette fonctionnalité en ligne a connu des problèmes au départ, mais, à la suite des nombreux essais effectués, le nouveau système devrait être pleinement opérationnel en 2011.

5.2.4.1 *Thèmes et priorités des demandes ponctuelles en 2010*

Tous les PCN du REM ont formulé au moins une demande ponctuelle en 2010, ceux de la Finlande, de la France et de la Belgique en ayant formulé le plus, avec 12, 11 et 10 demandes respectivement. Les demandes ponctuelles portent sur un large éventail de sujets d'actualité en matière de migration et d'asile. Le thème le plus fréquent a été celui de la protection, qui a représenté 32 % de l'ensemble des demandes ponctuelles et porté sur des questions telles que la reconnaissance de la protection subsidiaire octroyée par un autre État membre, les prévisions en ce qui concerne le nombre de demandeurs d'asile, la collecte et le stockage des informations et les questions liées à la protection sociale. Plusieurs questions portaient sur la situation spécifique des ressortissants de pays tiers tels qu'Haïti, l'Afghanistan, le Sri Lanka, l'Arménie, l'Azerbaïdjan, la Tchétchénie et la Russie.

Un autre thème récurrent a été celui du séjour, qui a représenté 18 % des demandes ponctuelles avec un large éventail de sujets abordés tels que la politique des États membres en matière de séjour lorsqu'un éloignement obligatoire est impossible, le statut des ressortissants de pays tiers qui ne peuvent faire l'objet d'une mesure de retour, l'enregistrement et le contrôle des ressortissants étrangers, les politiques des États membres en ce qui concerne les documents d'identité, le mode de gestion des titres de séjour/permis de travail (ensemble ou séparément) et la question de savoir si des frais sont engagés, la manière de lutter contre le recours abusif au règlement (CE) n° 987/2009 fixant les modalités d'application du règlement (CE) n° 883/2004 portant sur la coordination des systèmes de sécurité sociale, et la manière d'aborder les statuts juridiques parallèles.

Près de 10 % des demandes ponctuelles ont porté sur des questions liées au retour, principalement la politique de retour pour des groupes spécifiques tels que les Tchétchènes en Russie, les Érythréens, les Pakistanais à la suite des inondations de 2010 et les Égyptiens, les retours productifs, les politiques relatives au retour des enfants et les solutions de substitution à la rétention.

Les questions touchant directement à la mise en œuvre de l'acquis de l'UE ont représenté 8 % des demandes ponctuelles. Elles ont concerné la réglementation des interdictions d'entrée prévues à l'article 11 de la directive 2008/115/CE sur le retour, la manière dont les États membres appliquent les dispositions de la directive 2003/9/CE du Conseil aux demandeurs d'asile dans le cadre du règlement de Dublin et la question de savoir si les États membres limitent la durée de validité des titres de séjour déjà délivrés et/ou s'ils envisagent de réclamer des droits pour la délivrance de cartes de séjour au titre du règlement (CE) n° 380/2008 du Conseil établissant un modèle uniforme de titre de séjour pour les ressortissants de pays tiers.

Les autres demandes ponctuelles ont touché aux frontières, à l'immigration économique, au regroupement familial, à l'immigration irrégulière, à l'intégration, à la traite des êtres humains et aux visas.

La Commission a également formulé quatre demandes ponctuelles, principalement pour recueillir des informations utiles à l'élaboration des politiques. Deux d'entre elles portaient sur l'immigration économique (travailleurs saisonniers, détachements intragroupe, et reconnaissance des qualifications obtenues dans un pays tiers), une sur l'établissement de catégories de visas en vue de l'élaboration du cahier des charges d'une étude sur la politique des visas, tandis que la dernière concernait la question spécifique des titres de séjour et du niveau des droits devant être acquittés par les ressortissants de pays tiers travaillant dans les États membres, dans le contexte de la proposition de directive sur le permis unique. Une autre demande, formulée par le PCN français du REM à la suite du tremblement de terre en Haïti, a été présentée au comité de la Commission sur l'immigration et l'asile en mars 2010.

En ce qui concerne la demande sur les travailleurs saisonniers, 21 réponses ont été reçues, y compris du Danemark, et les informations recueillies ont été utilisées aux fins de l'analyse d'impact accompagnant la proposition de directive établissant les conditions d'entrée et de séjour des ressortissants de pays tiers aux fins d'un emploi saisonnier²⁸ et son résumé²⁹, qui font spécifiquement référence aux statistiques collectées par l'intermédiaire du REM. De même, pour les détachements intragroupe, l'analyse d'impact accompagnant la proposition de directive établissant les conditions d'entrée et de séjour des ressortissants de pays tiers dans le cadre d'un détachement intragroupe s'est appuyée sur les informations³⁰ fournies par l'intermédiaire de cette demande.

La proposition de directive sur le permis unique³¹ présentée par la Commission en 2007 recensait la législation et les pratiques alors en vigueur à l'égard des différentes questions particulièrement intéressantes pour le projet de directive. Avec l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne, il a ensuite été demandé à la Commission de fournir des informations factuelles actualisées, telles que le nombre d'États membres ayant déjà introduit un permis unique regroupant titre de séjour et permis de travail et le montant des droits imposés par les États membres. La Commission a recueilli ces informations auprès des États membres en formulant une demande ponctuelle dans le cadre du REM, et les réponses reçues de 20 États membres ont permis d'alimenter les négociations relatives à ladite directive tant au Conseil qu'au Parlement.

5.3 Glossaire et thésaurus du REM³²

Le glossaire multilingue du REM, qui contient plus de 300 termes relatifs à l'asile et à l'immigration, vise à améliorer la comparabilité entre les États membres de l'UE en

²⁸ SEC(2010) 887.

²⁹ SEC(2010) 888.

³⁰ SEC(2010) 884.

³¹ COM(2007) 638 et SEC(2007) 1408.

³² [ISBN 978-92-79-14979-5 \(janvier 2010\)](http://www.emn.europa.eu), disponible également à l'adresse <http://www.emn.europa.eu> sous «EMN Outputs: EMN Glossary.»

favorisant une interprétation commune des termes et des définitions. Il a été intégré au site internet du REM sous la forme d'un outil interactif. Ce glossaire sert de document de référence aux PCN du REM et aux membres de leur réseau national, ainsi qu'aux autres professionnels actifs dans le domaine de l'asile et de l'immigration, afin de leur permettre, tout comme aux médias lorsqu'ils font des reportages sur des sujets liés à l'asile et à l'immigration, de mieux comprendre et comparer les situations nationales et d'harmoniser les concepts politiques dans ce domaine. En effet, les études du REM font de plus en plus souvent référence aux définitions du glossaire lors de la collecte d'informations relatives à des concepts spécifiques; les PCN du REM ont relevé un niveau de satisfaction élevé des réseaux nationaux à l'égard de cette approche.

Le glossaire a été élaboré par le *groupe de travail sur le glossaire et le thésaurus* du REM, dont les membres sont issus du REM et de l'Agence des droits fondamentaux. Ce groupe de travail s'est réuni à six reprises en 2010 pour examiner des termes, affiner et arrêter leur définition - termes souvent en rapport avec des questions spécifiques soulevées dans le cadre d'études et d'autres réalisations du REM. Les membres du groupe de travail sont également invités à fournir des traductions et à définir de nouveaux termes entre les réunions. Une version imprimée du glossaire a été publiée, et plus de 2 000 exemplaires ont été distribués aux parties prenantes au niveau national et à l'échelon de l'UE. Les travaux se sont également concentrés sur la traduction des définitions, ainsi que des termes, en français, allemand, portugais, italien et espagnol en vue de publier un abrégé du glossaire mis à jour en 2011. Des discussions ont également eu lieu au sujet de l'incorporation du glossaire dans IATE (Inter-Active Terminology for Europe)³³.

Des progrès ont été réalisés en ce qui concerne la poursuite du développement du thésaurus du REM, qui vise à faciliter la recherche structurée parmi les documents figurant dans le système d'échange d'informations du REM.

5.4 Système d'échange d'informations (SEI)

Un travail considérable a été entrepris, principalement par le prestataire de services du REM (iLiCONN), pour réinitialiser le SEI et intégrer une fonctionnalité pour les demandes ponctuelles. Après certains revers initiaux dans le processus d'enregistrement des PCN du REM, le système a de nouveau pu être utilisé. Il est néanmoins apparu clairement qu'il ne répondait plus aux besoins et aux exigences du REM et que la conception graphique du site internet destiné au public devait être actualisée. De nombreuses discussions ont eu lieu, y compris dans le cadre d'un atelier consacré à ce sujet, afin de déterminer la manière dont le système et les pages du site public pourraient être améliorés pour mieux répondre aux besoins des PCN du REM et accroître sa visibilité (voir la section 5.5.2 ci-dessous). Ces travaux se poursuivront en 2011. À l'heure actuelle, le SEI est largement utilisé pour échanger des documents avec les PCN du REM, y compris pour les réunions, les études et à titre de référence.

5.5. Amélioration de la visibilité du REM

Plusieurs mesures ont été prises pour améliorer la visibilité du REM auprès des décideurs politiques nationaux et européens et pour faire connaître au grand public ses objectifs

³³ <http://iate.europa.eu/>

ainsi que ses activités actuelles et futures. Toutes les réalisations du REM sont rendues accessibles au public, principalement à travers le site internet du REM et la publication de certaines études, et sont présentées lors d'ateliers, de séminaires, de réunions et de conférences aux niveaux national et européen. Par exemple, dans le cadre de la 15^e conférence internationale Metropolis, en 2010, les PCN néerlandais et allemand du REM, en collaboration avec ceux de la Finlande, de l'Italie, de la Suède et du Royaume-Uni ainsi que plusieurs experts du domaine, ont organisé un atelier sur la *gouvernance de la migration circulaire*, qui est venu compléter l'étude du REM sur la *migration temporaire et circulaire*. Les PCN du REM envisagent également d'organiser en septembre 2011, lors de la conférence Metropolis 2011, un atelier qui viendra compléter l'étude du REM intitulée «*Mesures pratiques pour réduire l'immigration irrégulière*».

Ces efforts en matière de visibilité ont été renforcés en 2010 et facilités par la mise au point de la stratégie de communication et de diffusion du REM. Cette stratégie regroupe les grands objectifs des activités de diffusion et propose des messages clés sur la base de la vision et des valeurs du REM. Elle définit les principaux publics cibles et parties prenantes du REM, ainsi que les outils et canaux susceptibles d'atteindre ces publics, et propose un plan de mise en œuvre.

Les principales activités entreprises et les progrès réalisés en 2010 sont exposés ci-après.

5.5.1 Logo du REM

Afin de forger une identité commune aux membres du REM, un logo a été créé et officiellement adopté en mai 2010. L'une des caractéristiques de ce logo est qu'il existe dans 23 versions linguistiques différentes, couvrant ainsi l'ensemble des langues des États membres. Les États membres du REM l'utilisent à présent dans toutes les publications officielles et sur leurs sites internet nationaux, et notamment dans leur(s) langue(s) nationale(s) lorsqu'ils s'adressent à leurs ressortissants.

5.5.2. Site internet du REM et sites internet nationaux

Le site internet du REM est le principal outil permettant de rendre ses diverses publications accessibles au public (voir également la section 5.4). En 2010, le prestataire de services (iLiCONN) a réorganisé les pages du site, bien qu'il soit apparu clairement que la conception graphique de ce dernier devait être revue. Le site sert également de portail par lequel les membres du REM peuvent accéder au système d'échange d'informations. La création d'une nouvelle adresse, à savoir <http://www.emn.europa.eu>, avec maintien du renvoi depuis l'ancienne adresse, a été l'une des évolutions marquantes de 2010.

Le nombre de visiteurs fait l'objet d'un suivi hebdomadaire afin de mieux connaître l'importance et l'origine du trafic, et de mesurer les progrès accomplis en matière d'amélioration de la visibilité du REM. L'outil d'analyse de Google utilisé à cette fin indique que le site compte, en moyenne, entre 150 et 200 visiteurs par jour, principalement les membres du REM, le trafic provenant de l'extérieur du réseau et du grand public étant assez limité. La situation continuera d'être suivie de près en 2011 dans le contexte de la refonte du site internet et de l'introduction possible d'outils de réseaux sociaux appropriés au REM.

Au niveau national, de nombreux PCN du REM ont développé leur propre site internet national, contenant des liens renvoyant à celui du REM³⁴. Ces sites nationaux sont souvent mieux conçus que celui du REM et ont servi de sources d'inspiration pour la refonte de ce dernier.

5.5.3 Lettre d'information du REM

La reprise de la publication de la lettre d'information du REM (EMNews), diffusée via le site internet du REM, où elle est également accessible en RSS, constitue une autre évolution visant à renforcer davantage la visibilité du REM. Le premier numéro a été publié à la fin de 2010; aujourd'hui, un nouveau numéro est publié tous les deux mois environ. La lettre d'information résume les réalisations récentes du REM et met en lumière des PCN et des publications récentes dans le domaine de l'asile et de l'immigration, en particulier provenant de l'UE. Certains PCN du REM publient régulièrement leur propre lettre d'information destinée aux membres de leur réseau national.

5.5.4 Conférence 2010 du REM

La conférence de cette année, qui s'est tenue à Bruxelles en septembre 2010 sous l'égide de la présidence belge du Conseil de l'Union européenne, a porté sur le thème du *suivi à long terme des trajectoires migratoires*³⁵. Elle a réuni quelque 150 participants, parmi lesquels les PCN du REM et les partenaires de leurs réseaux nationaux respectifs, la Commission européenne et des entités extérieures, dont d'autres institutions européennes (par exemple, le Comité économique et social européen) et organisations internationales (par exemple, l'OCDE, l'OIT et l'Initiative régionale sur la migration, l'asile et les réfugiés), des experts et des universitaires. Les conclusions de la conférence reconnaissent la réelle valeur ajoutée des études longitudinales par rapport aux études transsectorielles, car celles-ci permettent de mieux analyser l'évolution des individus et des groupes à travers le temps, et la nécessité d'améliorer les études à l'échelle européenne pour fournir des données socio-économiques fiables et harmonisées sur les migrants.

6. CONCLUSIONS

L'utilité du REM pour l'élaboration des politiques et son influence sur celles-ci se sont confirmées et accrues en 2010. Il existe en effet de nombreux exemples de travaux du REM ayant directement permis d'informer les décideurs politiques tant au niveau national qu'à l'échelon de l'UE. Ainsi, le REM a contribué au suivi du pacte européen sur l'immigration et l'asile, par l'intermédiaire de son rapport politique annuel, et ses études, portant sur des questions d'actualité liées aux modifications et à l'évolution des politiques à l'échelon européen, ont directement servi à l'élaboration de plusieurs communications de la Commission et de documents de travail de ses services d'une grande actualité. Les demandes ponctuelles ont été de plus en plus fréquemment utilisées

³⁴ Les liens vers les différents sites internet nationaux figurent à l'adresse <http://www.emn.europa.eu> sous «EMN NCPs».

³⁵ <http://www.eutrio.be/fr/suivi-long-terme-des-trajectoires-migratoires-conference-du-reseau-europeen-des-migrations-emn>.

par l'ensemble des États membres pour examiner des questions d'intérêt national, ainsi que par la Commission pour demander des informations sur des aspects précis de la politique de l'UE, par exemple au sujet des directives proposées sur les travailleurs saisonniers et les détachements intragroupe, avec des taux de réponse élevés. Le glossaire du REM s'est également révélé être un outil de référence utile, permettant notamment d'améliorer la comparabilité entre les États membres.

Enfin, en ce qui concerne l'avenir, les résultats de l'évaluation externe contribueront à mettre en évidence les aspects du REM susceptibles d'être encore développés et améliorés, afin que celui-ci puisse toujours mieux atteindre les objectifs qui lui ont été assignés.